

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 651 26 mars 2010

## **SOMMAIRE**

Abbott Holdings Luxembourg S.a r.l.	European Research Venture S.A 312	212
Dutch S.C.S	Everard S. à r.l312	235
ABL S.A31214	Fareva 312	217
A.M.H. Luxembourg S.à r.l31214		209
A.M.H. Luxembourg S.à r.l31214	Fino S.à r.l	204
Aquila Venture Partners (Luxembourg)	Fino S.à r.l	204
S.à r.l 31219	Fino S.à r.l	206
Artec Creation Sarl31219	Finux Sà r.l	204
Askar Luxembourg s.à r.l 31219	Fonfort	208
BPER International Advisory Company	Gemplus International S.A312	236
S.A	Hatfield S.A	
Capinvest S.à r.l	HP Investmentfund-FIS312	
CEB Agua Limpa S.à r.l	Information Business Integration A.G 312	
CEB Cesar S.à r.l	Interopa Holding312	
CEB Pantanal S.à r.l	Jardimmo S.A312	
CEB Unialco S.à r.l	LSF Quintet Investments S.à r.l	
Cedamco S.A31229	MFR Castel Romano S.à r.l312	
Champs de Mars S.A	MFR Castel Romano S.à r.l312	
City Györ Luxembourg S.A 31218	Nahuko SA	
Clear Planet Technologies S.A 31217	Narwee S.à r.l	
Clima Investment S.A	Narwee S.à r.l	
Com3 Consulting S.A31202	NATLAU Luxembourg S.A	
Cominsider S.A31202	PBP Solutions S.A	
Crystalrose S.A	Pilenga Holding S.A	
Crystalrose S.A	Real Estate & Building Company S.A 312	
Crystalrose S.A	RREI Laradi S.à r.l	
D.C.I D.C. International S.A31203	RREI SwissCo S.à r.l	
Dimmi Si Mersch S.A31207	SOFECOLUX S.A., société de gestion de	
Doosan Heavy Industries European Hol-	patrimoine familial312	202
dings S.à r.l31235	Testa Daniele Sàrl312	
E-Content Store Sàrl31209	T.R.M Express S.àr.l	
European Fiduciary Advisors31214	Tulipian Invest S.A	
European Fiduciary Advisors S.A., en abré-	Univalis	
gé EFALUX31214	Wesimmo S.à r.l	
European Investment Company S.A 31248		



## Cominsider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 61.138.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société COMINSIDER S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour COMINSIDER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029143/17.

(100025451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## Com3 Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 126.854.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société COM3 CONSULTING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour COM3 CONSULTING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029144/17.

(100025453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

### SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.584.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029457/18.

(100026931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.



## Clima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 146.845.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CLIMA INVESTMENT S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour CLIMA INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029145/17.

(100025456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## Narwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010029076/11.

(100025963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## D.C.I. - D.C. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 32.190.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société D.C.I.-D.C. INTERNATIONAL S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour D.C.I.-D.C. INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029142/18.

(100025448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

# Narwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010029077/11.

(100025961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## Fino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010029078/11.

(100025958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

#### Fino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010029079/11.

(100025954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## Nahuko SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.555.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029319/10.

(100026544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## Finux Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 12, ancienne Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.440.

## **STATUTS**

L'an deux mille dix, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Bernard BATUT, courtier en assurances, né à Niort (France), le 26 mars 1947, demeurant 12 ancienne Côte d'Eich, L-1439 Luxembourg, ici représenté par:

Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:



## Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet principal des opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ou des lois qui seront applicables postérieurement à sa constitution, ainsi que les services d'étude, de conseil et de gestion qui s'y attachent.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de "FINUX S.à r.l.", société à responsabilité limitée.
- **Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Bernard BATUT, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- **Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## Titre III. - Administration et Gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la seule signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
  - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 12 ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernard BATUT, courtier en assurances, né à Niort (France), le 26 mars 1947, demeurant 12 ancienne Côte d'Eich, L-1439 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LALLOUETTE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2010. Relation: EAC/2010/1951. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Référence de publication: 2010030487/111.

(100028058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Fino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010029080/11.

(100025953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.



## Jardimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey. R.C.S. Luxembourg B 102.022.

C.O. Luxembe

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 janvier 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société anonyme JARDIMMO S.A., établie et ayant son siège social à L-9647 DONCOLS, 7, Bohey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 102.022.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, avocat, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

s. Me Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2010030942/22.

(100027820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

## Dimmi Si Mersch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7525 Mersch, 1, rue de Colmar-Berg.

R.C.S. Luxembourg B 142.194.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée le 26 janvier 2010 à la société en date du 26 janvier 2010 que Premium Advisory Partners S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents a démissionnée de son poste comme commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010029087/14.

(100025462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## Wesimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.105.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESIMMO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010029088/11.

(100025395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

### MFR Castel Romano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.841.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour MFR Castel Romano S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010029098/11.

(100025804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## MFR Castel Romano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MFR Castel Romano S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010029099/11.

(100025803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## Interopa Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.006.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PKF Weber & Bontemps Réviseurs d'entreprises Experts Comptables et Fiscaux Signature

Référence de publication: 2010029110/14.

(100025862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

# Fonfort, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.640.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029112/10.

(100025397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

# HP Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.200.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Lothar Rafalski sein Amt als Verwaltungsratsvorsitzender zum 15. Februar 2010 niedergelegt hat, Herrn Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 15. Februar 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Des Weiteren bestimmt der Verwaltungsrat, Herrn Stefan Schneider als Verwaltungsratsvorsitzenden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 19. Februar 2010. Für die HP Investmentfund-FIS

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010029602/21.

(100026658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

### Financière Chiron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.437.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029113/9.

(100025637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

# E-Content Store Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.328.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029114/9.

(100025722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## RREI SwissCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 130.033.

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A comparu:

RREI Holding S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.125 (l'Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration sera signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de RREI SwissCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.033 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1919 du 7 septembre 2007, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

## Première résolution

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, l'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1 er janvier 2010.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Le siège social est établi à Livange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être



transféré au sein de la même municipalité par décision du gérant ou, s'il y plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5620. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029950/45.

(100027601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

#### Crystalrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.351.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRYSTALROSE S.A.

Référence de publication: 2010029116/10.

(100025636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

#### Crystalrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.351.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRYSTALROSE S.A.

Référence de publication: 2010029117/10.

(100025635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## Crystalrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.351.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRYSTALROSE S.A.

Référence de publication: 2010029118/10.

(100025634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l. Dutch S.C.S., Société en Commandite simple.

#### Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.990.

## **DÉCLARATION**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue sous seing privé le 16 février 2010 décidant de diminuer le capital social de la Société d'un montant de 34.170.000 EUR (trente-quatre millions cent soixante-dix mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de 34.212.000 EUR (trente-quatre millions deux cent douze



mille euros) à 42.000 EUR (quarante-deux mille euros) par l'annulation de (i) 3.342 (trois mille trois cent quarante-deux) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et de (ii) 34.166.658 (trente-quatre millions cent soixante-six mille six cent cinquante-huit) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés Nombre de parts sociales

Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis au

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg . . . 4 (quatre) parts sociales de commandité
Abbott International Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis au
41.996 (quarante et un mille neuf cent
quatre-vingt-seize) parts sociales

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg . . .

de commanditaire Raphaël Collin.

Le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010030028/24.

(100027352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

## CEB Unialco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 465.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.118.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 avril 2009 de sa société mère, Clean Energy Brazil ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010029121/13.

(100026022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

### CEB Pantanal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 126.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.766.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 avril 2009 de sa société mère, Clean Energy Brazil ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010029122/13.

(100026021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

### CEB Cesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.852.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 avril 2009 de sa société mère, Clean Energy Brazil ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010029123/13.

(100026020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.



## European Research Venture S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 20.580.

## **RECTIFICATIF**

Cette version remplace la version déposée le 27/07/2009 sous le numéro L090114505.04.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR 10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010029151/15.

(100025487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## CEB Agua Limpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 131.189.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 avril 2009 de sa société mère, Clean Energy Brazil ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010029124/13.

(100026019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## BPER International Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.516.

Les comptes annuels au 26 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2010. Référence de publication: 2010029125/10.

(100025579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## RREI Laradi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange. R.C.S. Luxembourg B 142.965.

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh day of January,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RREI Holding S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.125 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Augustin de Longeaux, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will be initialled ne varietur by the proxyholder and the officiating notary.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of RREI Laradi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of



Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.965 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on November 14, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2878 of December 2, 2008, has required the officiating notary to state its resolutions as follows:

#### First resolution

In compliance with article 5 of the articles of the incorporation of the Company, the Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company, from 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, to 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of January 1, 2010.

## Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Livange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. The registered office of the Company my be transferred within the same municipality by means of a resolution of the manager, or in case of several managers, by means of a resolution of the board of managers of the Company. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the person appearing signed together with the officiating notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

RREI Holding S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.125 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration sera signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de RREI Laradi S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.965 la ("Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2878 du 2 décembre 2008, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, l'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Livange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par décision du gérant ou, s'il y plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5622. Reçu soixante-quinze euros (75 $\epsilon$ )

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029951/85.

(100027610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

#### ABL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029131/10.

(100025784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## A.M.H. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029134/9.

(100025404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## A.M.H. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029135/9.

(100025403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

# European Fiduciary Advisors S.A., en abrégé EFALUX, Société Anonyme, (anc. European Fiduciary Advisors).

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.368.

L'an deux mil dix, le quinze janvier.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois

European Fiduciary Advisors S.A., en abrégé EFALUX

établie et ayant siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.368,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 septembre 1991,



publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 1992, page 4392,

avec un capital social de 100.000,00 EUROS (cent mille euros) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mai 2009,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1416, page 67958, en date du 22 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte à 09.30 heures et choisit comme président Monsieur Julien PRIGNOT, lequel désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS. L'assemblée générale désigne Monsieur Marc HOUTAIN aux fonctions de scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Transfert du siège de la société de son adresse actuelle sise à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
- 3. Constatation de ce que depuis l'assemblée générale du 18 mai 2009, reçu par le notaire instrumentant, tant Monsieur Willy FRANCKEN que la société anonyme Bureau d'assistance comptable et fiscale S.A. ont démissionné respectivement ont été révoqué de la fonction d'administrateur de la dite société.
- 4. Constatation de ce que depuis l'assemblée générale du 18 mai 2009, Monsieur Willy FRANCKEN a démissionné de la fonction d'administrateur-délégué de la dite société.
- 5. Constatation de ce que depuis la dite assemblée générale du 18 mai 2009, Monsieur Julien Prignot, né à Bruxelles, le 11 avril 1981, demeurant à B-6700 Arlon, 18, Grand Place et Monsieur Jean-Philippe WATELET, né à Rixensart, le 31 juillet 1953, demeurant à B-1180 BRUXELLES, 204/13, Avenue de Messidor, exercent la fonction d'administrateur et ce jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010.
- 6. Constatation de ce que la nomination de Madame Anne GUIZZO en tant que administrateur et administrateur-délégué, suivant assemblée générale du 26 février 2009, publié au Mémorial C, Receuil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1846, page 88584, en date du 24 septembre 2009, n'a aucune raison d'être, et pour autant que de besoin, révocation de cette dernière avec effet immédiat en tant qu'administrateur et administrateur-délégué avec décharge.
- 7. Constatation de ce que Monsieur Julien Prignot, né à Bruxelles, le 11 avril 1981, demeurant à B-6700 Arlon, 18, Grand Place exerce la fonction d'administrateur-délégué, depuis l'assemblée générale du 18 mai 2009 prédécrite et jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010.
  - 8. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- 9. Révocation de l'actuel commissaire aux comptes avec effet au jour des présentes et nomination avec effet au jour des présentes à la fonction de commissaire aux comptes, et jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010, la société de droit belge DECORATIF SPRL, établie et ayant son siège social à B-4300 WA-REMME, 3, rue de la Limite.
- 10. Nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Jean de SAINT POL, né le 16 juin 1952 à CAHAN (France) et demeurant à F-13.100 SAINT MARC JAUMEGARDE, Chemin de Repentance, et ce avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010.
  - 11. Divers.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.



#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège de la société de son ancienne adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, à sa nouvelle adresse sise à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale constate que depuis l'assemblée générale du 18 mai 2009, reçu par le notaire instrumentant, prédécrite, tant Monsieur Willy FRANCKEN que la société anonyme Bureau d'assistance comptable et fiscale S.A. ont démissionné respectivement ont été révoqué de la fonction d'administrateurs de la dite société.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que depuis l'assemblée générale du 18 mai 2009, Monsieur Willy FRANCKEN a démissionné de la fonction d'administrateur-délégué de la dite société.

#### Cinquième résolution

L'assemblée constate que Monsieur Julien Prignot, né à Bruxelles, le 11 avril 1981, demeurant à B-6700 Arlon, 18, Grand Place, ainsi que Monsieur Jean-Philippe WATELET, né à Rixensart le 31 juillet 1953, demeurant à B-1180 BRUXELLES, 204/13, Avenue de Messidor exercent la fonction d'administrateur depuis l'assemblée générale du 18 mai 2009 en remplacement de la société BACF et en remplacement de Monsieur Willy FRANCKEN, et ce jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale constate que Monsieur Julien Prignot, né à Bruxelles, le 11 avril 1981, demeurant à B-6700 Arlon, 18, Grand Place exerce la fonction d'administrateur-délégué depuis l'assemblée générale du 18 mai 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010.

#### Septième résolution

L'assemblée constate encore que la décision prise en date du 26 février 2009 n'a aucune raison d'être et révoque pour autant que de besoin en qualité d'administrateur ainsi que d'administrateur-délégué Madame Anne GUIZZO et ce avec effet immédiat et en lui accordant toute décharge.

## Huitième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de changer l'objet social de la société en lui conférant l'objet tel que libellé dans le texte ci-après.

## Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant le contenu suivant:

"La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceuxci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

La société pourra se financer moyennent l'émission d'emprunts obligataires privés, le tout dans les conditions et dans le respect des dispositions légales y afférentes.

Elle pourra également effectuer toutes prestations comptables et administratives."

### Neuvième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction et ce avec effet au jour des présentes et nomme avec effet au jour des présentes à la fonction de commissaire aux comptes, et ce jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010, la société de droit belge DECORATIF SPRL, établie et ayant son siège social à B-4300 WAREMME, 3, rue de la Limite.



#### Dixième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de nommer aux fonctions d'administrateur de Monsieur Jean de SAINT POL, né le 16 juin 1952 à CAHAN (France) et demeurant à F-13.100 SAINT MARC JAUMEGARDE, Chemin de Repentance, et ce avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010.

#### Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800,00 €). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes sont solidairement tenues du paiement des frais occasionnés par les présentes.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, le président a déclaré clos la présente assemblée générale et a levé la séance à 10.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé le présent acte en original avec Nous, le notaire.

Signé: Prignot, Ramos, Houtain, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 janvier 2010. Relation: RED/2010/86. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 11 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010030024/144.

(100027091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

#### Clear Planet Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 142.986.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CLEAR PLANET TECHNOLOGIES S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour CLEAR PLANET TECHNOLOGIES S.A.

Société anonyme

**Experts Luxembourg** 

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029146/18.

(100025458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

# Fareva, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 103.127.

## RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif du dépôt effectué sous la référence L090114543.04 en date du 27.07.2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029150/11.

(100025480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.



## City Györ Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 140.461.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CITY GYÖR Luxembourg S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour CITY GYÖR Luxembourg S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029147/18.

(100025469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

### Champs de Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 135.987.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CHAMPS DE MARS S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour CHAMPS DE MARS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029149/18.

(100025471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## Pilenga Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.508.

## **EXTRAIT**

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 26 janvier 2010 à 11.00 heures au siège social

Monsieur Andrea COLOGNOLI, employé privé, né le 23/12/1986 à Ponte San Pietro (Bergame - Italie) et résidant au 200, Pentonville Road, N19 JP London (Royaume-Uni), est coopté à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 1 <sup>er</sup> février 2010, en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS, et terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Signatures

Les administrateurs

Référence de publication: 2010029152/17.

(100025503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.



## Hatfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 59.258.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 décembre 2009

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme Signature / Signature Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010029153/14.

(100025494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

### Artec Creation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 15, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 février 2010. EDOUARD DELOSCH NOTAIRE

Référence de publication: 2010029288/12.

(100026435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

# Askar Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Aquila Venture Partners (Luxembourg) S.à r.l.).

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.807.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029162/11.

(100025879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

#### Capinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.360.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 10 décembre 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

#### Résolutions

- L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph Winandy, 92 rue de l'Horizon, L-5960 Itzig au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Quintus pour une durée indéterminée.
- L'Assemblée rappelle et confirme que selon les statuts en vigueur, les gérants actuels sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Signatures

Référence de publication: 2010029164/15.

(100025501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.



## Tulipian Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 111.228.

L'an deux mille dix,

le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "TULIPIAN INVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 06 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 248 du 03 février 2006, page 11880.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié reçu le 14 novembre 2005, publié au Mémorial numéro 484 du 07 mars 2006, page 23188.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111 228

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Evelyne BEY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (331.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution anticipée de la Société "TULIPIAN INVEST S.A." et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;



- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
  - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. ERK, B. D. KLAPP, E. BEY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1141. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010029275/69.

(100026763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## Information Business Integration A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.854.

L'an deux mille dix, le quinze février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INFORMATION BUSINESS INTEGRATION A.G.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38854. La société a été constituée suivant un acte reçu le 23 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 337 du 24 juillet 1993, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par M <sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 du 21 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant profession-nellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président prie le notaire d'acter que:

- I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée "régulièrement" et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

- 1. Démission de Monsieur José Sancho GARCIA de son mandat d'administrateur et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat.
- 2. Nomination de Monsieur Juan SANTAMARIA, conseiller financier, né à Madrid, le 27 novembre 1973, demeurant à Madrid, Calle Isaac Albeniz 22 PO3 D, comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire et détermination du terme de son mandat.
- 3. Etablissement de catégories d'administrateurs, respectivement catégorie A et catégorie B et confirmation du conseil d'administration comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Juan SANTAMARIA, demeurant à C. Isaac Albeniz 22 PO3 D, Madrid



Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Guy HORNICK, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- 4. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter, entre autres, à la décision à prendre à l'article 3 de l'ordre du jour et à toutes les modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur José Sancho GARCIA de son mandat d'administrateur et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Juan SANTAMARIA, conseiller financier, né à Madrid, le 27 novembre 1973, demeurant à Madrid, Calle Isaac Albeniz 22 PO3 D, comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2009.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'établir des catégories d'administrateurs, respectivement catégorie A et catégorie B et décide de confirmer la composition du conseil d'administration comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Juan SANTAMARIA, demeurant à C. Isaac Albeniz 22 PO3 D, Madrid
  - Administrateurs de catégorie B:
- Monsieur Guy HORNICK, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts sans toucher néanmoins ni à la forme ni à l'objet de la société, pour les adapter, entre autres, à la troisième résolution prise ci-dessus et à toutes les modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales, comme suit:

## "Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "INFORMATION BUSINESS INTEGRATION A.G."
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.



Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 770.600 (sept cent soixante-dix mille six cents euros) représenté par 24.065 (vingt-quatre mille soixante-cinq) actions de catégorie A et 800 (huit cents) actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale, et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, cette décision devant être prise à l'unanimité. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par téléphone, conférence vidéo ou téléphonique ou par tous autres moyens similaires de télécommunications permettant aux participants à la réunion de s'entendre mutuellement et permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Dans ce cas, les administrateurs sont réputés être présents à la réunion du conseil d'administration pour le calcul des quorum et de la majorité. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler à Luxembourg au siège social de la Société.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration ne peut pas prendre de décisions sur les matières réservées à l'assemblée générale tel que mentionné à l'article 14 des présents statuts.

- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Pour les matières suivantes, la société est également engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie B:
  - Représentation de la société auprès de sociétés, associations, institutions et particuliers,
- Dépôt et règlement de tous impôts et obligations fiscales auxquels la société est soumise en vertu de la législation en vigueur,
- Signature des contrats avec des fournisseurs nécessaires pour le développement de l'activité de la société et instruction des paiements inhérents à ces contrats, dans la limite de EUR 100.000 par transaction,
- Signature des contrats avec des clients nécessaires pour le développement de l'activité de la société, ainsi que toute action requise pour percevoir les paiements inhérents à ces contrats,
- Conclusion de contrats avec des employés pour une rémunération globale inférieure à EUR 100.000 par an, et toute action requise pour remplir les exigences légales relatives à ces contrats, y inclus les paiements des salaires et taxes.



La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Les matières suivantes sont expressément réservées à l'assemblée générale des actionnaires:

- Prêter ou emprunter tout montant, quand la contrepartie n'est pas directement ou indirectement affiliée à la société à hauteur de 80% du capital au moins,
- Émettre des garanties, cautions, gages, hypothèques ou droits similaires, quand la contrepartie n'est pas directement ou indirectement affiliée à la société à hauteur de 80% du capital au moins,
  - Distribuer des dividendes,
  - Nommer des administrateurs au conseil d'administration des filiales et modifier les pouvoirs à leur accorder,
  - Vendre ou transférer des actifs à des tiers, excepté si:
  - \* la contrepartie est directement ou indirectement affiliée à la société à hauteur de 80% du capital au moins,
  - \* les actifs sont des actifs financiers qui sont sujets à cotation et négociation sur les marchés financiers organisés.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2 ème mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
  - **Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

#### Estimation des frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à EUR 1.200 (mille deux cents euros).



#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "INFORMATION BUSINESS INTEGRATION A.G.", a société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 38.854, incorporated pursuant to a deed dated 23 December 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 337 of 24 July 1993, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, on 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1897 of 10 October 2006.

The meeting is presided by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, jurist, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.
  - III. The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1. Resignation of Mr Jose Sancho GARCIA of his mandate of director and discharge for the exercise of his mandate.
- 2. Appointment of Mr Juan SANTAMARIA, financial advisor, born in Madrid, on November 27, 1973, residing in Madrid, Calle Isaac Albeniz 22 PO3 D, as new director in replacement of the resigning director and determination of the term of his mandate.
- 3. Establishment of categories of directors, namely Class A and Class B, and confirmation of the board of directors as follows:

Class A director:

- Mr Juan SANTAMARIA, residing in C. Isaac Albeniz 22 PO3 D, Madrid

Class B directors:

- Mr Guy HORNICK, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- Mr Luc HANSEN, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- 4. Complete updating of the by-laws (according to the attached draft), without changing the status, nor the purposes of the company, in order to adapt them, among others, to the decision to be taken on point 3 of the agenda and to all amendments of the Law on Commercial Companies.

After deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

## First resolution

The assembly decides to accept the resignation of Mr Jose Sancho GARCIA of his mandate of director and give him discharge for the exercise of his mandate.



#### Second resolution

The assembly decides to appoint Mr Juan SANTAMARIA, financial advisor, born in Madrid on 27 November 1973, residing in Madrid, Calle Isaac Albeniz 22 PO3 D, new director in replacement of the resigning director.

His mandate will expire at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2009.

#### Third resolution

The assembly decides to establish categories of directors, namely Class A and Class B, and to confirm the board of directors as follows:

Class A director:

- Mr Juan SANTAMARIA, residing in C. Isaac Albeniz 22 PO3 D, Madrid

Class B directors:

- Mr Guy HORNICK, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- Mr Luc HANSEN, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

#### Fourth resolution

The assembly decides to proceed with the complete updating of the by-laws, without changing the status nor the purposes of the company, in order to adapt them, among others, to the third resolution taken above and to all amendments of the Law on Commercial Companies, as follows:

### "Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- **Art. 1.** There exists a joint stock company is herewith formed under the name of "INFORMATION BUSINESS INTEGRATION A.G.".
  - Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 770,600 (seven hundred seventy thousand six hundred Euro) divided into 24,065 (twenty-four thousand sixty-five) Class A shares and 800 (eight hundred) Class B shares without nominal value, which have the same rights in all respects.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.



## **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy, this decision having to be taken unanimously. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or videoconference, conference call or by any other similar means of telecommunication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and permitting their identification. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting of the board of directors, whose deliberation shall be on-line without interruption. In such cases, the directors are deemed to be present at the board meeting for the calculation of quorum and majority. The meeting held at a distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place in Luxembourg at the registered office of the Company.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

The Board of Directors cannot take decisions on the matters reserved to the general meeting as provided by art. 14 of the present by-laws.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of

Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. For the following matters, the company is also committed by the joint signatures of two B signatory directors:
  - Representation of the company to any corporations, partnerships, institutions and individuals,
- Submission and settlement of all taxes and other tax obligations to which the company is subject under the legislation in force,
- Signature of the necessary contracts with suppliers for the development of the company's activity and ordering payments to suppliers that are inherent to such contracts, with the limit of 100,000 Euro per transaction,
- Signature of the necessary contracts with clients for the development of the company's activity, as well as any action required to collect payments that are inherent to such contracts.
- Conclusion of contracts with employees with a global remuneration lower than 100,000 Euro per year, and any actions required to fulfill legal requirements related to such contracts, including payroll payments and taxes.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### **General** meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.



The following matters are expressly reserved to the shareholder's general meeting:

- To lend or borrow any amount, when the counterpart is not directly or indirectly affiliated to the company for at least 80% of the capital,
- To issue guarantees, securities, pledge, encumber or similar rights, when the counterpart is not directly or indirectly affiliated to the company for at least 80% of the share capital,
  - To distribute dividends,
  - To appoint directors on the board of subsidiaries and to modify the powers to be granted to them,
  - To sell or transfer assets to third parties, except if:
  - \* the counterpart is directly or indirectly affiliated to the company for at least 80% of the capital,
  - \* the assets are those financial assets that are subject to quotation and negotiation in organized financial markets.
- **Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday of the month of May, at 14.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.
  - Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### **Business year - Distribution of profits**

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

## **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

## **General disposition**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

#### Estimate of costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, said appearing persons signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, P. Ponsard, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2010. LAC/2010/7404. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



Pour copie conforme.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029946/407.

(100027419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

#### Cedamco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.349.

L'an deux mil neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

#### CEDAMCO S.A.

établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 22 janvier 2002, numéro 113, page 5417,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 12 mars 2003, numéro 262, page 12571,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 83.349.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTO, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
- II.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

## Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon à l'adresse sise en Italie, savoir Milano, Piazza Borromeo 14, et adoption par la société anonyme de la nationalité italienne, sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.
  - 2. Changement de la dénomination de la société de "CEDAMCO S.A." en "RUBINO S.p.A.".
  - 3. Changement de la durée d'existence de la société.
  - 4. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 31 octobre 2009.
- 5. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Italie.
  - 6. Nomination d'un administrateur unique:

Monsieur Filippo TONOLO, né en date du 8 octobre 1965 à Gallarate (VA), demeurant à Caidate Di Sumirago (VA), Via Immacolata 20, code fiscal: TNL FPP 65 R 08 D 869 U et fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.

- 7. Nomination d'un collège de commissaires aux comptes et fixation du terme de leur mandat.
- 8. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.



- 9. Délégation de pouvoirs.
- 10. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.
  - 11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société de du L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon à l'adresse sise en Italie, savoir Milano, Piazza Borromeo 14 et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société par actions de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés. Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;
  - que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67.1. de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société italienne en "RUBINO S.p.A.".

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la durée d'existence de la société, en retenant que la société cessera d'exister à la date du 31 décembre 2030, sauf prorogation expresse de ladite date.

## Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 31 octobre 2009, telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la société.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, un administrateur unique, pour une durée de trois ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31.12.2011, avec les pouvoirs conférés par les nouveaux statuts, sauf révocation ou démission:

Monsieur Filippo TONOLO, né en date du 8 octobre 1965 à Gallarate (VA), demeurant à Caidate Di Sumirago (VA), Via Immacolata 20, code fiscal: TNL FPP 65 R 08 D 869 U.

## Septième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, pour une durée de trois ans, un collège de commissaires composé de 5 membres effectifs:

Maurizio Zenoni, né à Milan en date du 4 mai 1955, Code Fiscal ZNN MRZ 55E04 F205E, résidant à Milano - Via Ronchi numéro 39, comme président de ce collège,

Emilio Capozza, né à Bari (Italie) en date du 10 août 1968, Code Fiscal CPZ MLE 68M10 A662C, résidant à Milan, Via Attilio Regolo nunéro 2, nommé en tant que commissaire aux comptes-titulaire

Salvatore Tarsia, né à Cassino en date du 28 juillet 1969, Code Fiscal TRS SVT 69L28 C034Y, domicilié à Milano - Piazza Borromeo numéro 14, nommé en tant que commissaire aux comptes-titulaire,

Carlo Andreis, né à Milan en date du 10 avril 1942, demeurant à Milan - Via Giuseppe Compagnoni numéro 6, code fiscal NDR CRL 42D10 F205R, nommé en tant que commissaire aux comptes-remplaçant

Edmondo Maria Granata, né à Caltanissetta en date du 16 août 1970, Code Fiscal GRN DND 70M16 B429G, domicilié professionnellement à Milano Piazza Borromeo numéro 14, nommé en tant que commissaire aux comptes-remplaçant.



Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31.12.2011.

L'assemblée décide que leurs émoluments seront calculés sur la base des tarifs professionnels de l'Ordre auquel le collège appartient et en vigueur en Italie.

#### Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

#### "STATUTO

#### Titolo I. Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

**Art. 1. Denominazione.** È costituita una società per azioni denominata "RUBINO S.p.A.".

Art. 2. Sede. La società ha sede legale in Milano.

I competenti organi sociali hanno la facoltà di sopprimere e istituire ovunque sedi secondarie, succursali, uffici di direzione, filiali, uffici di rappresentanza, agenzie, depositi ed ogni altra unità di attività tutte le volte che lo ritengano necessario al conseguimento dell'oggetto sociale.

#### Art. 3. Oggetto. La società ha per oggetto:

- l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione e la ristrutturazione di immobili, sia rustici che urbani nonché la gestione di immobili di proprietà sociale.

La società potrà assumere, direttamente o indirettamente, partecipazioni o interessenze in altre imprese a scopo di stabile investimento e non di collocamento, a condizione che la misura e l'oggetto della partecipazione non modifichino sostanzialmente l'oggetto determinato dallo statuto.

L'assunzione di partecipazioni comportanti una responsabilità illimitata deve essere sottoposta alla decisione dei soci.

La società potrà altresì porre in essere qualsiasi operazione commerciale, industriale, mobiliare, immobiliare e finanziaria ritenuta necessaria o utile dagli amministratori, purché accessoria e strumentale rispetto al conseguimento dell'oggetto sociale, ivi comprese la prestazione di avalli, fideiussioni ed ogni garanzia anche reale.

- **Art. 4. Domicilio dei soci.** Il domicilio dei soci, per quanto attiene ai loro rapporti con la società, sì intende, a tutti gli effetti di legge, quello risultante dal libro soci.
  - Art. 5. Durata. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2030 salvo proroga oppure anticipato scioglimento.

## Titolo II. Capitale sociale - Azioni

Art. 6. Capitale sociale. Il capitale sociale è di Euro 900.000,- (novecentomila) diviso in numero 9000 (novemila) azioni da nominali 100 (cento) euro cadauna.

La società potrà acquisire fondi dai soci con obbligo di rimborso in conformità alle direttive emanate con la deliberazione 3 marzo 1994 del C.I.C.R. ai sensi dell'art. 11 del D. Lgs. 1 settembre 1993 n. 385 e successive modificazioni ovvero relative disposizioni attuative e/o modificative: questa forma di finanziamento potrà essere fruttifera di interessi in base a delibera del Consiglio di Amministrazione e potrà essere stabilita dai Soci anche in misura non proporzionale alle partecipazioni sociali rispettivamente detenute nella Società.

Art. 7. Azioni e strumenti finanziari. Le azioni sono indivisibili e liberamente trasferibili. Ciascuna di esse dà diritto ad un voto. Le azioni sono nominative. La Società può emettere azioni a favore dei prestatori di lavoro dipendente. Nel caso in cui, per qualsiasi causa, una azione o i diritti alla stessa inerenti appartengano a più persone, i diritti dei comproprietari dovranno essere esercitati da un rappresentante comune.

## Titolo III. Assemblea dei soci

Art. 8. Assemblea. L'Assemblea rappresenta la universalità dei soci e le sue deliberazioni, prese in conformità alla legge e allo statuto, obbligano tutti i soci anche se assenti o dissenzienti.

L'Assemblea è Ordinaria e Straordinaria ai sensi di legge. Fermi restando i poteri di convocazione spettanti al Collegio Sindacale (o ad almeno 2 (due) membri dello stesso) ed ai Soci che ne facciano richiesta ai sensi dell'art. 125 del Decreto Legislativo 24 febbraio 1998, n. 58, l'Assemblea è convocata dall'Amministratore Unico o dal Consiglio di Amministrazione, e per esso dal suo Presidente anche in luogo diverso dalla sede sociale, purché in Italia.

L'Assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta all'anno, entro 120 giorni dalla data di chiusura dell'esercizio sociale ovvero, qualora particolari esigenze lo richiedano, entro 180 giorni dalla data di chiusura dell'esercizio sociale.

Art. 9. Convocazione dell'Assemblea. Le Assemblee, tanto Ordinarie che Straordinarie, sono convocate mediante avviso da pubblicarsi nei termini e secondo le modalità di legge.



L'avviso deve contenere l'indicazione del giorno, dell'ora, del luogo dell'adunanza, e l'elenco delle materie da trattare. Nello stesso avviso può essere fissata per altri giorni la seconda e, occorrendo, la terza adunanza qualora la prima e la seconda vadano deserte.

In ogni caso, l'Assemblea (ordinaria e straordinaria) si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale e sono intervenuti la maggioranza degli Amministratori e dei componenti effettivi del Collegio Sindacale in carica, ai sensi dell'articolo 2366 Codice Civile.

**Art. 10.** Intervento in Assemblea. L'intervento alle assemblee è regolato dalle disposizioni di legge e regolamentari vigenti in materia. Il socio che ha diritto di intervenire all'Assemblea, fermo restando le disposizioni imperative in materia di delega di voto, potrà farsi rappresentare, per mezzo di delega scritta, da qualsiasi altra persona che non sia uno dei soggetti menzionati nell'art. 2372 Codice Civile.

Spetta al Presidente dell' Assemblea constatare la regolarità delle deleghe ed in genere il diritto di intervento all'Assemblea. Quando tale constatazione è avvenuta, la validità della costituzione dell'Assemblea non potrà essere infirmata per il fatto che alcuni degli intervenuti abbandonino l'adunanza.

Art. 11. Presidenza dell'Assemblea. La presidenza dell'Assemblea compete all'Amministratore Unico ovvero al Presidente del Consiglio di Amministrazione o, in caso di assenza od impedimento di quest'ultimo, al Vice-Presidente o all'Amministratore Delegato più anziano; in difetto, dalla persona che sarà designata a maggioranza dei voti dei soci presenti.

L'Assemblea nomina, anche tra i non soci, un segretario e, qualora lo ritenga opportuno, uno o più scrutatori.

Spetta al Presidente dell'Assemblea dirigere e disciplinare le discussioni, nonché determinare le modalità e l'ordine delle votazioni. L'Assemblea, su proposta dell'organo amministrativo, può approvare un regolamento assembleare che disciplina l'ordinato e funzionale svolgimento dell'Assemblea tanto in sede ordinaria quanto in sede straordinaria.

**Art. 12. Verbalizzazioni.** Le deliberazioni dell'Assemblea devono risultare dal verbale, firmato dal Presidente, dal segretario ed eventualmente dagli scrutatori e devono essere registrate nell'apposito libro sociale.

Nei casi di legge ed inoltre quando il Presidente dell'Assemblea lo ritenga opportuno, il verbale viene redatto da un notaio, il quale fungerà anche da segretario dell'Assemblea.

Art. 13. Assemblea ordinaria. L'Assemblea ordinaria, in prima convocazione, è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale; essa delibera a maggioranza assoluta. In seconda convocazione, l'Assemblea ordinaria delibera a maggioranza assoluta sugli oggetti che avrebbero dovuto essere trattati nella prima, qualunque sia la parte di capitale rappresentata dai soci intervenuti.

È ammesso, secondo quanto stabilito dalla legge e dalle norme regolamentari in materia, il voto per corrispondenza.

Art. 14. Assemblea straordinaria. L'Assemblea straordinaria è regolarmente costituita, in prima e in seconda convocazione, con la partecipazione di tanti soci che rappresentano la parte di capitale indicate rispettivamente negli artt. 2368 ultimo comma e 2369 terzo comma Codice Civile. In terza convocazione, sempre che sussistano i presupposti, l'Assemblea è regolarmente costituita con la presenza di un numero di soci che rappresentino più di un quinto del capitale sociale. Essa delibera, sia in prima, sia in seconda, sia in terza convocazione, con il voto favorevole di almeno due terzi del capitale sociale rappresentato in Assemblea.

È ammesso, secondo quanto stabilito dalla legge e dalle norme regolamentari in materia, il voto per corrispondenza.

## Titolo IV. Amministrazione

Art. 15. Consiglio di Amministrazione e Amministratore Unico. La società sarà amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione, composto da un minimo di 3 (tre) ad un massimo di 11 (undici) membri nominati dall'Assemblea che ne determinerà di volta in volta il numero.

L'Amministratore Unico e i componenti dell'organo amministrativo durano in carica 3 (tre) anni ovvero per quel minore periodo di volta in volta determinato dall'Assemblea stessa; gli Amministratori sono rieleggibili e possono essere cooptati nell'osservanza dell'art. 2386 Codice Civile.

## Art. 16. Norme di funzionamento del Consiglio di Amministrazione.

A. Presidenza

Il Consiglio di Amministrazione elegge fra i suoi membri un Presidente se questi non è nominato dall'Assemblea; può eleggere un Vice-Presidente che sostituisca il Presidente in casi di assenza o impedimento.

Il Presidente coordina le attività del Consiglio di Amministrazione e guida lo svolgimento delle relative riunioni.

B - Riunioni

Fermi restando i poteri di convocazione riservati dalla legge ai Sindaci, il Consiglio di Amministrazione è convocato presso la sede sociale o altrove, purché in Italia o nei Paesi dell'Unione Europea, dal Presidente, dal Vice-Presidente o dall'Amministratore Delegato, ove nominati. La convocazione si effettua mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora e del luogo della riunione così come del relativo ordine del giorno, da inviarsi a ciascun Amministratore e Sindaco effettivo, in carica, a mezzo di lettera raccomandata, ovvero di telegramma, telex, messaggio facsimile o e-mail spediti almeno 5 (cinque) giorni prima della riunione, e in caso di urgenza almeno 1 (uno) giorno prima.



A tutti i membri del Consiglio di Amministrazione, con ragionevole anticipo rispetto alla data prevista per la riunione, eccettuati i casi di necessità e di urgenza, dovranno essere fornite tutta la documentazione e le informazioni necessarie per consentire all'organo amministrativo di esprimersi con consapevolezza sulle materie sottoposte al suo esame.

Il Consiglio può, tuttavia, validamente deliberare, anche in mancanza di formale convocazione, ove siano presenti tutti i suoi membri e tutti i Sindaci effettivi in carica o se gli Amministratori e i Sindaci assenti abbiano rinunciato per iscritto al rispetto dei termini di convocazione.

Le riunioni del Consiglio di Amministrazione sono presiedute dal Presidente o, in sua assenza o impedimento, dal Vice-Presidente o dall'Amministratore Delegato, ove nominati, ovvero, in mancanza, dal consigliere designato dal Consiglio stesso.

È ammessa la possibilità che le adunanze del Consiglio di Amministrazione si tengano per video o tele conferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati. Verificandosi tali presupposti, il Consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trovano il Presidente e il segretario della riunione per la stesura del relativo verbale.

Il Consiglio di Amministrazione si riunisce con periodicità almeno semestrale, anche per informare il Collegio Sindacale sull'attività svolta e sulle operazioni di maggior rilievo economico e patrimoniale effettuate dalla Società o, se del caso, dalle società controllate, nonché per riferire sulle eventuali operazioni con potenziali conflitti di interessi.

#### C - Deliberazioni

Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza degli Amministratori in carica. Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione sono prese a maggioranza assoluta; in caso di parità prevale il voto di chi presiede.

## D - Verbalizzazioni

Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione devono risultare da verbali che, trascritti su apposito libro tenuto a norma di legge, sono firmati da chi presiede e dal segretario nominato di volta in volta, anche tra estranei al consiglio.

## E - Delega di poteri

Il Consiglio di Amministrazione può delegare le proprie attribuzioni ad un comitato esecutivo e/o ad uno o più Amministratori determinandone i limiti della delega. La composizione e le modalità di funzionamento del comitato esecutivo saranno stabilite dal Consiglio di Amministrazione all'atto della relativa istituzione. Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'art. 2381 c.c. e quelle non delegabili ai sensi delle altre leggi vigenti.

Le cariche di Presidente e Vice-Presidente sono cumulabili con quella dì Amministratore Delegato.

Il comitato esecutivo e gli Amministratori delegati riferiscono al Consiglio di Amministrazione, non oltre la prima successiva riunione di quest'ultimo, sulle operazioni di maggior rilievo economico, finanziario e patrimoniale per la società da essi compiute.

In particolare riferiscono sulle operazioni in potenziale conflitto di interessi o su quelle che siano atipiche o inusuali, rispetto alla normale gestione d'impresa. Le medesime informazioni dovranno essere fornite al Collegio Sindacale.

L'organo amministrativo potrà, inoltre, nominare direttori generali determinandone mansioni e poteri e potrà anche nominare procuratori per singoli atti o categorie di atti.

# F - Informativa all'Assemblea

Il Consiglio riferisce agli azionisti in Assemblea su tutta l'attività svolta sia da esso stesso sia dal comitato esecutivo e dagli Amministratori delegati nell'ambito delle rispettive deleghe.

Il Consiglio potrà istituire comitati, privi di rilevanza esterna, con funzioni consultive, propositive e di verifica, determinandone compiti e responsabilità.

Art. 17. Poteri dell'organo amministrativo. L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società e può quindi compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge e lo Statuto riservano all'Assemblea.

Art. 18. Rappresentanza della società. La rappresentanza della società compete, a seconda dei casi, all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione senza limitazioni e, ove nominati, al Vice-Presidente ed a ciascun Amministratore Delegato in via disgiunta.

Art. 19. Compensi. L'Assemblea Ordinaria può assegnare all'organo amministrativo un emolumento annuale.

Agli Amministratori spetta inoltre il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

## Titolo V. Controllo della società

Art. 20. Collegio Sindacale. Il controllo della Società - anche ai sensi dell'articolo 2409-bis, terzo comma, C.C. - è affidato ad un Collegio Sindacale composto di tre componenti Effettivi, di cui uno con funzioni di Presidente, e da due Supplenti nominati dall'assemblea ordinaria. I componenti del Collegio Sindacale durano in carica un triennio e sono rieleggibili.

I Sindaci devono avere i requisiti prescritti dalla normativa vigente tempo per tempo in materia.



Non possono essere eletti alla carica di Sindaco, e se eletti decadono dall' ufficio, coloro che versino nelle cause di ineleggibilità o decadenza previste dalla legge e coloro che ricoprono la carica di Sindaco Effettivo in più di dieci società quotate in mercati regolamentati italiani.

### Titolo VI. Bilancio ed utili

Art. 21. Esercizio sociale, Bilancio. L'esercizio sociale chiude il 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo provvede, in conformità alle prescrizioni di legge, a redigere il bilancio di esercizio, corredandolo con tutta la documentazione richiesta dalla legge. Negli stessi termini il consiglio redige anche il bilancio consolidato del gruppo di società controllate, ove esistenti

Art. 22. Utili. L'utile netto di bilancio è ripartito come segue:

- a) il 5% (cinque per cento) è destinato alla riserva legale, fino a che essa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale;
- b) il rimanente, salvo diversa deliberazione dell'Assemblea, verrà ripartito tra gli azionisti in proporzione alle azioni da ciascuno possedute.

Il diritto ai dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui sono diventati esigibili, sì prescrive a favore della società.

## Titolo VII. Disposizioni generali

- **Art. 23. Scioglimento e liquidazione.** In caso di scioglimento della società, l'Assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori fissandone poteri e compensi.
- **Art. 24. Rinvio.** Per tutto quanto non specificamente previsto nel presente statuto, troveranno applicazione le norme del codice civile e le altre leggi vigenti in materia."

#### Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Filippo TONOLO, né en date du 8 octobre 1965 à Gallarate (VA), demeurant à Caidate Di Sumirago (VA), Via Immacolata 20, code fiscal: TNL FPP 65 R 08 D 869 U tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre toute démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

# Dixième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Antonelli, Bortolotto, Sabbatucci, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 décembre 2009. Relation: RED/2009/1347. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 19 février 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010030023/312.

(100027150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

### Testa Daniele Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3330 Crauthem, 16, rue Emile Barthel.

R.C.S. Luxembourg B 138.940.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN Sàrl 32A, rue Meckenheck L-3321 BERCHEM Signature

Référence de publication: 2010029165/13.

(100025985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

### Everard S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 58, rue Large. R.C.S. Luxembourg B 124.488.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN Sàrl 32A, rue Meckenheck L-3321 BERCHEM Signature

Référence de publication: 2010029182/13.

(100026045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

## T.R.M Express S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8441 Steinfort, 11, Cité Manzendall.

R.C.S. Luxembourg B 91.666.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010029287/11.

(100026408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

### Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 décembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010029284/13.

(100026390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

#### LSF Quintet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.284.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010029436/10.

(100026240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.



## Real Estate & Building Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R.C.S. Luxembourg B 83.865.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société REAL ESTATE & BUILDING COMPANY S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: REAL ESTATE & BUILDING COMPANY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029470/18.

(100026864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

## PBP Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.605.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège de la société en date du 4 décembre 2009

Tous les actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- La démission de M. BOSSIS Michel, demeurant 8, rue Saint Joseph, L-4156 Esch Sur Alzette, en tant qu'administrateur,
- La nomination de M. WIAME Grégory demeurant à 2, Avenue de la Plage, F-34450 VIAS en tant que nouvel administrateur.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminé.

Signé en nom de PBP SOLUTIONS S.A.

BOSSIS Sandra / WIAME Grégory / BOSSIS Sandra

Administrateur représentant la société Boom S.A. / Administrateur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2010031104/18.

(100027798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

### Gemplus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.145.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of the month of February,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Gemalto N.V., a public limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands whose address is Barbara Strozzilaan 382, 1083 HN Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register under number 27255026 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated February 3 <sup>rd</sup> , 2010, being the Sole Shareholder of Gemplus International S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73 145, incorporated under the denomination Mars Sun S.à r.I., by virtue of a deed of notary Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on 6 <sup>th</sup> December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 120 of 4 <sup>th</sup> February 2000. The articles of association of the Company have been amended in order to change the legal form of the Company from a société à responsabilité limitée to a société anonyme and to change the Company's name into Gemplus



International S.A., by virtue of a deed of notary Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on 1 <sup>st</sup> February 2000, published in the Mémorial n°363 of 20 <sup>th</sup> May 2000. The articles of association of the Company have subsequently been amended from time to time and for the last time as a result of a deed of notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 8 January 2010, not yet published in the Mémorial. The appearing party declared and requested the notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the outstanding shares in the Company, together representing 100 % of the voting rights in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  - II. The item on which resolution is to be passed is as follows:
- (A) Reduction of the issued share capital of the Company (without reducing the number of shares in issue) in accordance with the conditions set out in articles 69(2) and 69(3) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, from its current amount of sixty millions nine hundred and thirty-four thousand three hundred and nineteen Euro and sixty-three cents ( $\leq 60,934,319.63$ ) by an amount of three millions four hundred and forty-three thousand seven hundred and thirty Euro and twenty-three cents ( $\leq 3,443,730.23$ ) (the "Reduction Amount"), to fifty-seven millions four hundred and ninety thousand five hundred and eighty-nine Euro and forty cents ( $\leq 57,490,589.40$ ) by reducing the par value per share in the capital of the Company to twenty cents ( $\leq 0.20$ ) per share and allocation of the Reduction Amount to the Company's freely distributable reserves.
  - (B) Consequential amendment of the sub paragraph 5.1. of article 5 of the articles of association of the Company. The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company (without reducing the number of shares in issue) in accordance with the conditions set out in articles 69(2) and 69(3) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, from its current amount of sixty millions nine hundred and thirty-four thousand three hundred and nineteen Euro and sixty-three cents ( $\in$  60,934,319.63) by an amount of three millions four hundred and forty-three thousand seven hundred and thirty Euro and twenty-three cents ( $\in$  3,443,730.23) (the "Reduction Amount"), to fifty-seven millions four hundred and ninety thousand five hundred and eighty-nine Euro and forty cents ( $\in$  57,490,589.40), by reducing the par value per share in the capital of the Company to twenty cents ( $\in$  0.20) per share, and to allocate the Reduction Amount to the Company's freely distributable reserves.

According to articles 69(2) and 69(3) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, establishing a legal protection in favour of creditors of the Company, no payment may be made out of the distributable reserves represented by the Reduction Amount until the period of thirty (30) days after publication of the present deed in the Memorial has elapsed and no creditor of the Company has introduced a recourse under article 69(2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, defined to above.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolved to consequentially amend the sub paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital is set at fifty-seven millions four hundred and ninety thousand five hundred and eighty-nine Euro and forty cents (€ 57,490,589.40) consisting of two hundred and eighty-seven millions four hundred" and fifty-two thousand nine hundred and forty-seven shares (287,452,947) in registered form without nominal value."

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital reduction are estimated at one thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us notary this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de février.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Gemalto N.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, dont l'adresse est Barbara Strozzilaan 382, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès du registre de



commerce hollandais sous le numéro 27255026 (l'"Actionnaire Unique"), représentée par Me Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 février 2010, étant l'Actionnaire Unique de Gemplus International S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.145, constituée sous la dénomination Mars Sun S.à r.I., suivant acte du notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 6 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n° 120 du 4 février 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés afin de changer la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme et de changer le nom de la Société en Gemplus International S.A., suivant acte du notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 1 er février 2000, publié au Mémorial n° 363 du 20 mai 2000. Les statuts de la Société ont ensuite été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 janvier 2010, non encore publié au Mémorial. La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- I. L'Actionnaire Unique détient toutes les actions en circulation dans la Société, représentant ensemble 100% des droits de vote dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:
- (A) Réduction du capital social de la Société (sans réduire le nombre d'actions émises) conformément aux conditions des articles 69(2) et 69(3) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de son montant actuel de soixante millions neuf cent trente-quatre mille trois cent dix-neuf euros et soixante-trois centimes (EUR 60.934.319,63) par un montant de trois millions quatre cent quarante-trois mille sept cent trente euros et vingt-trois centimes (EUR 3.443.730,23) (le "Montant de Réduction"), pour le porter à cinquante-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt neuf euros et quarante centimes (EUR 57.490.589,40), en réduisant la valeur du pair comptable par action dans le capital de la Société à vingt centimes (EUR 0,20) par action, et allocation du Montant de Réduction aux réserves librement distribuables de la Société.
  - (B) Modification en conséquence du sous-paragraphe 5.1. de l'article 5 des statuts de la Société.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire le capital social de la Société (sans réduire le nombre d'actions émises) conformément aux conditions des articles 69(2) et 69(3) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de son montant actuel de soixante millions neuf cent trente-quatre mille trois cent dixneuf euros et soixante-trois centimes (EUR 60.934.319,63), par un montant de trois millions quatre cent quarante-trois mille sept cent trente euros et vingt-trois centimes (EUR 3.443.730,23) (le "Montant de Réduction"), pour le porter à cinquante-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt neuf euros et quarante centimes (EUR 57.490.589,40), en réduisant la valeur du pair comptable par action dans le capital de la Société à vingt centimes (EUR 0,20) par action, et d'allouer le Montant de Réduction aux réserves librement distribuables de la Société.

Conformément aux articles 69(2) et 69(3) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, établissant une protection légale en faveur des créanciers de la Société, aucun paiement ne sera réalisé à partir des réserves distribuables représentées par le Montant de Réduction jusqu'à ce que la période de trente (30) jours après la publication du présent acte dans le Mémorial soit écoulée et qu'aucun créancier n'ait introduit de recours en application de l'article 69(2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, défini ci-avant.

## Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier en conséquence le sous-paragraphe 5.1. de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital souscrit est fixé à cinquante-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt neuf euros et quarante centimes (EUR 57.490.589,40) consistant en deux cent quatre-vingt sept millions quatre cent cinquante-deux mille neuf cent quarante-sept (281.452.947) actions nominatives sans valeur nominale."

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société du fait de la modification des statuts, sont à évaluer à environ mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, ce procèsverbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPERA, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6302. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrées aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010029915/135.

(100027362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

## NATLAU Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.326.

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATLAU Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.326, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date en date du 5 février 2003, publié au Mémorial C numéro 395 du 11 avril 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2514 du 6 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine GERMINI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

# Ordre du jour:

- 1) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.
- 2) Démission de Monsieur Carmelo BARDARE et Madame Joëlle MAMANE de leur fonction d'administrateurs de la société et décharge.
  - 3) Confirmation de Monsieur Albert AFLALO en qualité d'unique administrateur de la société.
  - 4) Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de refondre en intégralité et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

#### Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1** er . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "NATLAU Luxembourg S.A.".

## Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.



Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.



Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les ¦Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

## Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

## Titre V. Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 9.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Carmelo BARDARE et Madame Joëlle MAMANE de leurs fonctions d'administrateur et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer en qualité de seul et unique administrateur de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "NATLAU Luxembourg S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituted by a deed of the undersigned notary than residing at Hesperange, on February 5 <sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 3 95 of April 11 <sup>th</sup>, 2003. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 10 September 2007, published in the Mémorail Recueil des Sociétés et Associations, number 2514 of 6 November 2007.

The meeting was opened by Mr Albert AFLALO, company's director, residing professionally at Luxembourg, being in the chair.

who appointed as secretary Ms Séverine GERMINI, company's director, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick AFLALO, company's director, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1) To fully restate the Company's articles of incorporation.
- 2) To accept the resignation of Mr BARDARE and Ms Joëlle MAMANE.
- 3) Confirmation of Mr AFLALO as Sole Director.
- 4) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.



III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions

#### First resolution

The general meeting decides to fully restate and adapt the articles of incorporation to the new legal form of the Company, which shall forthwith read as follows:

#### Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

**Art. 1.** There exists a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "NATLAU Luxembourg S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

## Title II. - Capital, Shares

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## Title III. - Management

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.



The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

- **Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.
- Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both



meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Title IV. - Supervision

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### Title V. - General meeting

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June at 9.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

## Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

## Title VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

# Title VIII. - General provisions

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 <sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

## Second resolution

The general meeting accepts the resignation of Mrs Joëlle MAMANE and Mr Carmelo BARDARE as directors of the company and grant them discharge for the execution of their mandates.

#### Third resolution

The general meeting decides to confirm as sole director of the company:

Mr Albert AFLALO, company's director, born in Fès (Morrocco), on September 18 <sup>th</sup>, 1963, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

His mandate will end on 2014.

## Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200).

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Signé: A. AFLALO, S. GERMINI, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55474. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Gérard LECUIT.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010028571/370.

(100024976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

#### Univalis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 7, rue des Tilleuls. R.C.S. Luxembourg B 151.370.

### **STATUTS**

L'an deux mil dix, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

#### A comparu:

Monsieur Michaël Charles CRAVATTE, né à Bastogne, le 13 juin 1975, demeurant à B-6637 Fauvillers, 2A, Hotte. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "UNIVALIS" Sàrl.
- Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du où des associés.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.
- Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger
- la consultance, l'aide à la décision, l'élaboration de diagnostics, le conseil, l'organisation et l'étude stratégique, financière, technique, commerciale, informatique et administrative, au sens le plus large (à l'exception d'avis concernant les investissements et placements financiers ou de toute activité de professionnels du secteur financier) à toute entreprise, et de procurer directement ou indirectement une assistance et des services relatifs à la stratégie, à l'administration, à la gestion, à la vente, à la production et à la direction générale de toute entreprise. Elle a aussi pour objet la prestation de services administratifs et informatique connexes. La Société a également pour objet de contribuer, pour son compte propre ou pour le compte de tiers, ou en collaboration avec des tiers, à l'établissement et au développement d'entreprises, en particulier la gestion intermédiaire, le suivi et l'assistance à la direction ainsi que l'aide à la prise de décision. la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.
- La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125)

parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune. Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Michaël Charles CRAVATTE prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.



- Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.
- Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
  - Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

-cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,

-le solde restant est à libre disposition des associés. En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.
- Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8832 Rombach, 7, rue des Tilleuls (Commune de Rambrouch)
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Michaël Charles CRAVATTE prénommé La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Cravatte, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 26 janvier 2010 - WIL/2010/67 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 2 février 2010. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010029240/102.

(100026899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.



## European Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.287.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A comparu:

La société anonyme CESARE ATTOLINI S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B127234,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme EUROPEAN INVESTMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B114287, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 937 du 12 mai 2007.
- II.- Que le capital social de la société anonyme EUROPEAN INVESTMENT COMPANY S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.
- III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société EUROPEAN INVESTMENT COMPANY S.A..
- IV.- Que l'activité de la société EUROPEAN INVESTMENT COMPANY S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
  - V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme EUROPEAN INVESTMENT COMPANY S.A. est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
  - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

## Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 08 février 2010. Relation GRE/2010/412. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée;

Junglinster, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010031460/53.

(100027841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck